

Mémoire au Comité permanent de la science et de la recherche

Recherche et publication scientifique en français

Octobre 2022

Résumé

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) est heureuse de soumettre ce mémoire dans le cadre de l'étude « Recherche et publication scientifique en français » entreprise par le Comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes.

En tant que porte-parole pancanadien du personnel académique, l'ACPPU recommande des mesures afin d'appuyer la recherche et la publication scientifique en français partout au Canada. Ainsi, l'ACPPU recommande les mesures spécifiques suivantes :

- Élaborer une stratégie pancanadienne en partenariat avec les provinces et les territoires pour assurer un financement fédéral suffisant et stable afin de rendre l'éducation postsecondaire plus accessible, plus abordable et afin d'accroître la recherche.
- Favoriser l'établissement d'outils et d'incitatifs pour les chercheurs et les étudiants francophones afin de les encourager à poursuivre leurs études supérieures en français et à publier en français.
- La mise en place de bourses spéciales visant les étudiants francophones.
- Améliorer la collecte et l'analyse des données sur le travail et les études en français auprès des établissements postsecondaires.

L'ACPPU considère qu'il est primordial pour le gouvernement fédéral de jouer un rôle de leadership et de devenir un véritable partenaire dans le domaine de l'éducation postsecondaire et de la recherche académique, particulièrement afin d'appuyer l'éducation postsecondaire en français, pilier majeur de l'épanouissement et de la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire du Canada.

Introduction

L'ACPPU représente plus de 72 000 professeurs, bibliothécaires, chercheurs, et autres professionnels et membres du personnel académique répartis dans 125 établissements d'enseignement postsecondaire du Canada, dont des universités, des collèges et des écoles polytechniques. L'ACPPU défend fermement la liberté

académique et travaille activement, dans l'intérêt public, à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire au Canada.

Le système d'éducation postsecondaire du Canada constitue le moteur de notre prospérité, le socle de notre démocratie et une source de solutions aux problèmes actuels et à venir. Partout au pays, les universités et les collèges sont des établissements phares qui favorisent le développement culturel, social, économique et scientifique des communautés. Cela est d'autant plus vrai pour les communautés francophones en situation minoritaire, pour qui l'importance de ces établissements est d'autant plus primordiale.

Les missions pédagogiques des universités et des collèges sont inextricablement liées à un engagement de conserver un lien avec les communautés francophones historiques des diverses régions du pays ainsi qu'à la préservation, à l'interprétation et à la diffusion des œuvres culturelles et des documents d'archives de ces communautés.

La recherche est au cœur de la liberté académique et l'aboutissement de la mission académique de nos établissements postsecondaire. La recherche permet à notre société d'avancer en se basant sur la science, en fournissant les données probantes nécessaires à la prise de décisions éclairées, tant par les dirigeants gouvernementaux que par ceux du monde des affaires. La recherche permet aussi aux citoyens de juger de ces choix et de prendre leurs propres décisions, pourvu que cette recherche et la vulgarisation qui en découle soient disponibles tant en français qu'en anglais.

Les établissements postsecondaires francophones et bilingues fournissent donc une infrastructure communautaire et citoyenne, en plus de leur mission centrale d'enseignement, de formation et de recherche en français. Il est essentiel d'offrir des opportunités de scolarité postsecondaire en français pour que les talents francophones puissent se joindre à la population active du Canada au sein même des diverses communautés, et même pour être un pôle d'attraction pour des francophones de partout à travers le monde, qu'ils soient étudiants, chercheurs ou membres du personnel académique. En fin de compte, l'objectif est de permettre

aux diplômés de travailler et d'offrir des services en français dans divers domaines au sein même de leurs communautés.

Principes généraux

L'ACPPU croit que les étudiants et les membres du personnel académique ont le droit de mener leur carrière et leurs activités de recherche dans la langue officielle de leur choix. L'épanouissement des communautés s'appuie sur l'existence d'établissements et de services favorisant le développement de leur potentiel, ce qui inclut un secteur postsecondaire florissant.

Voilà pourquoi, avant même de se rendre à la recherche et à la publication, il est essentiel de mettre en place les ressources nécessaires pour rendre accessible et disponible l'éducation postsecondaire en français partout au pays.

À travers le Canada, la plupart des communautés francophones en milieu minoritaire sont desservies par des établissements universitaires de petites et moyennes tailles. La pandémie a certainement fragilisé davantage l'état de l'offre de programmes postsecondaires en français, minant du même coup la demande. Les crises récentes dans certains de ces établissements représentent les symptômes d'un problème plus grave.

Le gouvernement fédéral se doit de jouer un rôle pour assurer l'accessibilité aux études postsecondaires en régions éloignées et au sein de la francophonie canadienne, non seulement pour favoriser la rétention des jeunes dans ces régions, mais aussi d'y attirer des étudiants et étudiantes d'ailleurs. L'accessibilité aux études et l'épanouissement des collectivités et des régions vont de pair.

Les répercussions du sous-financement public sur l'enseignement postsecondaire en français

La francophonie universitaire canadienne était déjà sur une trajectoire alarmante avant l'arrivée de la pandémie de COVID-19. La pandémie a contribué à exacerber les pressions sur l'enseignement universitaire francophone, particulièrement en milieu minoritaire.

L'exemple le plus probant est celui de l'Université Laurentienne, qui s'est engagée le 1er février 2021 dans un processus d'insolvabilité en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC), du jamais vu au Canada pour un établissement postsecondaire.

Ce processus a mené à l'élimination de 69 programmes académiques, 58 programmes de premier cycle, dont près de la moitié sont donnés en français, et 11 programmes de deuxième cycle. De plus, 110 membres du personnel enseignant ont perdu leur emploi. Plusieurs étudiants et enseignants ont quitté l'Université Laurentienne pour d'autres établissements, un coup dur pour la viabilité de cette établissement triculturel et bilingue, mais aussi pour la communauté francophone du Grand Sudbury et du nord de l'Ontario dans son ensemble.

Si la crise financière à l'Université Laurentienne était due à un échec de gestion de la part de son administration, à une planification douteuse, au manque de transparence et de collégialité, il faut souligner que le modèle de financement de l'éducation postsecondaire des gouvernements provincial et fédéral est aussi en cause.

Afin de renverser ces compressions et de renforcer la gouvernance collégiale de façon à prévenir le genre de gestion financière déficiente qui a mené à l'insolvabilité, il faut accroître la reddition de comptes et le financement public.

Les programmes francophones en contexte minoritaire sont de plus en plus menacés, car ils sont jugés « peu profitables » dans un environnement où l'on priorise les cours en fonction de facteurs selon lesquels la taille restreinte d'une classe justifie une coupe budgétaire. En augmentant les fonds publics alloués à l'enseignement postsecondaire, il sera possible d'avoir de petites facultés, de faire des choix plus équitables et d'offrir un enseignement de grande qualité. L'allocation de fonds supplémentaire prévue au budget de 2021 pour assurer la vitalité des établissements postsecondaires de langue officielle en milieu minoritaire est un pas dans la bonne direction.

Le gouvernement fédéral doit travailler avec les provinces pour veiller à ce que ces fonds ne demeurent

pas sur la table, et il faut explorer des mécanismes afin de permettre aux établissements d'avoir directement accès à ces fonds, comme dans le cas du Fonds fédéral d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires.

L'ACPPU a bien reçu la recommandation du gouvernement conseillant de solidifier le continuum éducatif dans la langue de la minorité de la petite enfance au niveau postsecondaire, conformément au libellé du plan de 2021 intitulé « Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada », qui présente les intentions du gouvernement du Canada concernant la modernisation de la Loi sur les langues officielles. La volonté du gouvernement de mieux protéger les établissements des communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'échelle du pays doit inclure les établissements d'enseignement postsecondaire. Nous espérons voir une protection légale de l'accès à l'éventail complet des programmes postsecondaires en français partout au pays, y compris pour la recherche.

Investir dans le modèle de l'éducation postsecondaire publique

Bien que l'augmentation du financement fédéral dans le cadre du programme des langues officielles soit cruciale, elle ne suffit pas à remédier aux menaces qui pèsent sur l'éducation postsecondaire bilingue et francophone en raison de l'érosion à long terme du financement public accordé aux universités et aux collèges canadiens. L'ACPPU a aussi souligné la nécessité d'une collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces/territoires afin d'élaborer une stratégie nationale susceptible d'assurer l'offre d'un enseignement postsecondaire de grande qualité, abordable et accessible, grâce à des transferts fédéraux accrus, prévisibles et transparents.

Au Canada, les fonds publics alloués à l'éducation postsecondaire ne suivent plus le rythme des inscriptions depuis déjà plusieurs décennies. En 1990, un peu plus de 80 % des fonds d'exploitation des universités venaient de sources publiques. En 2018, cette proportion était tombée aux environs de 47 %. À la suite d'années de diminution du financement public en termes réels, les établissements augmentent les frais de scolarité et la taille des classes, éliminent des programmes et des emplois et

réduisent leurs capacités de recherche. L'une des conséquences est qu'environ un tiers des postes académiques sont maintenant non permanents et ne mènent pas à la permanence, et sont moins axés sur la recherche et le service. Les bibliothèques des universités et des collèges, essentielles à la prospérité des communautés francophones en situation minoritaire, sont aussi sous-financées. Les coupes budgétaires qui touchent les bibliothèques ont des répercussions disproportionnées sur l'achat d'ouvrages en français dans les communautés francophones en situation minoritaire.

Par exemple, en 2018, le corps professoral de l'Université Laurentienne a tiré la sonnette d'alarme en signalant que 98 % du budget de la bibliothèque étaient alloués à des ouvrages anglophones, et qu'il ne restait, de ce fait, que 2 % du budget pour des ouvrages en français. Les étudiants se plaignent de ne pas être en mesure de trouver des documents en français.

Les bibliothécaires et les archivistes en poste dans les établissements postsecondaires offrant des programmes en français dans un contexte minoritaire doivent avoir les ressources nécessaires pour le rôle qu'ils doivent jouer à part entière dans la quête et la diffusion des connaissances et du savoir.

Il est important de garder à l'esprit que si le nombre d'étudiants et de professeurs-chercheurs diminue, le nombre de prêts et de références bibliothécaires suivra le même mouvement, et vice-versa, ce qui ne fera que continuer d'éroder la vitalité de l'enseignement en français¹. Le dernier supplément du gouvernement fédéral aux provinces pour l'enseignement postsecondaire date de 2008. C'est maintenant qu'il faut s'employer à établir une entente avec les provinces afin de protéger l'enseignement postsecondaire public.

Aide à la recherche francophone

Dans son dernier rapport sur la recherche publié en juin 2021², l'ACFAS a cerné quatre types de défis pour la recherche dans les communautés francophones en situation minoritaire.

Ces défis concernent :

- l'aide offerte sur le campus aux chercheurs francophones ;
- l'accès aux ressources ;
- la diffusion du savoir en français ;
- l'évaluation et la valorisation de la recherche faite en français et de celle relative aux communautés francophones.

Ces défis signifient que les membres francophones du personnel académique supportent une charge de travail plus lourde et font face à plus d'obstacles que leurs collègues anglophones. Il est important de mentionner que le personnel académique francophone des établissements postsecondaires établis en milieux minoritaires est souvent appelé à assurer des fonctions supplémentaires. Ces fonctions prennent la forme, entre autres, de traductions de documents, de tâches d'interprétation, de représentation ou de communication. L'ACPPU croit qu'il faut reconnaître l'existence de cette charge de travail accrue des francophones en contexte minoritaire³.

Ces demandes de prestations supplémentaires peuvent émaner de diverses instances, notamment administratives ou départementales. Ces tâches, qui font rarement l'objet d'une reconnaissance officielle, que ce soit en matière de charge de travail ou de rémunération. Cela soulève d'importants problèmes d'équité pour les francophones dans la mesure où elles ne sont habituellement pas assignées au personnel académique anglophone.

Or, ce surcroît de travail de nature linguistique est souvent destiné à appuyer la recherche, la diffusion du savoir, la didactique et la pédagogie. Il y a donc, à la base, une pression négative exercée sur les membres du personnel académique qui tente de contribuer au rayonnement de la science en français.

L'ACPPU recommande d'ailleurs aux établissements postsecondaires de reconnaître la charge de travail supplémentaire que ces tâches représentent pour certains membres de leur personnel. Il est peu probable que cette reconnaissance par les établissements soit mise en place sans incitatifs ou ressources supplémentaires pour le faire.

Par ailleurs, trop d'instances accordent moins de valeur aux publications scientifiques et à la communication de résultats scientifiques en français, par exemple lorsqu'ils étudient un dossier de permanence, de promotion ou d'allocation de fonds de recherche.

Une publication ne devrait pas être dévalorisée sur la seule base de la langue dans laquelle elle a été produite⁴. Le choix de publier en français ne devrait pas nuire à la carrière d'un membre du personnel académique et les publications savantes en français doivent donc être reconnues au même titre que les publications en anglais.

Des membres de l'ACPPU ont indiqué que même si la recherche est menée en français, il arrive que des projets doivent être traduits pour pouvoir bénéficier d'une subvention ou pour obtenir l'approbation éthique requise pour la réalisation de la recherche. Les ressources nécessaires à la rédaction d'une demande de subvention sont souvent inexistantes. Les comités de lecture externes comprennent souvent mal les demandes de financement en français. Il est difficile de former des groupes de recherche en français et les exposés à l'intention de collègues universitaires concernant la recherche doivent fréquemment être présentés en anglais⁵.

D'ailleurs, la capacité des comités d'examen par les pairs d'évaluer les demandes de financement rédigées en français varie beaucoup selon les organismes fédéraux qui financent la recherche. Le Commissariat aux langues officielles a étudié les pratiques et processus en place et l'a constaté dans une étude datant de 2008⁶.

La représentation minimale dans les deux langues officielles au sein des comités d'examen n'est pas interprétée uniformément selon les organismes. « Les organismes se fient habituellement à l'auto-évaluation du bilinguisme fonctionnel des examinateurs. Pour évaluer les demandes présentées en français, les membres des comités doivent maîtriser les deux langues officielles à un niveau fonctionnel. Certains organismes veillent à ce que les comités qui évaluent les demandes rédigées en français comptent un certain nombre de membres francophones. »

De même, les listes d'experts provenant des banques de données des organismes contiennent en théorie suffisamment de personnes bilingues dans diverses spécialités, mais encore une fois, « ces organismes se fient aux déclarations des experts quant à leur bilinguisme et aucun ne vérifie les compétences linguistiques de leurs experts de l'extérieur. »

La publication en français

Le nombre de revues scientifiques publiant en français est plus restreint qu'en anglais, ce qui est un problème pour l'ensemble des chercheurs francophones de la planète. En termes clairs, il y a moins de véhicules de diffusion et un lectorat plus petit que pour les revues scientifiques publiant en anglais.

Certains chercheurs publient donc leurs travaux en anglais pour être certains d'être compris. Même si les étudiants de deuxième cycle rédigent leur thèse en français, ils doivent souvent publier leurs articles en anglais pour se faire un nom dans leur domaine de recherche. Même lorsqu'il serait simple ou possible de le faire, la tendance est de publier en anglais pour faire en sorte que le fruit de leur travail rayonne à plus grande échelle, qu'il ait un impact plus important, qu'il ait plus de possibilités d'être cité et qu'il ait donc ainsi plus de chance de susciter l'intérêt lors de la recherche de subventions. Un domaine important dans lequel des améliorations peuvent être apportées est celui de la protection des programmes qui favorisent la diffusion de la recherche en français, considérant le faible nombre de revues spécialisées en français dans certains domaines⁷.

Ceci étant dit, ce choix des chercheurs vient également avec une augmentation de la charge de travail. La plupart des chercheurs doivent prendre plus de temps pour rédiger s'ils ne le font pas dans leur langue maternelle. En plus de la recherche scientifique, la rédaction requiert aussi plus de temps pour se familiariser avec le vocabulaire anglophone et pour s'assurer de l'exactitude des termes utilisés, sans compter la révision de la grammaire et de la syntaxe, qui prend elle aussi plus de temps. Sans compter que le processus de révision par les pairs peut également être affecté. Les chercheurs ne prendront donc pas par la suite sur eux la charge de travail supplémentaire nécessaire à publier une version en français.

Selon les informations recueillies par Vincent Larivière, de la Chaire de recherche du Canada sur les transformations de la communication savante, seulement 0,5 % des articles de recherche du Québec publiés en 2014 dans des revues internationales étaient rédigés en français dans le domaine des sciences naturelles et médicales. Ce pourcentage s'élevait à seulement 9,4 % dans les domaines des sciences sociales et des sciences humaines. Depuis 1980, la quantité d'articles rédigés en français a diminué de 14,3 % dans les domaines des sciences naturelles et des sciences médicales, et de 25,6 % dans les domaines des sciences sociales et des sciences humaines⁸.

Selon Larivière, lors des classements d'universités, on ne tient compte que des articles publiés dans les revues les plus prestigieuses, et elles sont toutes en anglais. La prépondérance accordée aux classements et aux mesures fait que nombre d'établissements postsecondaires accordent moins d'importance aux publications savantes en français lorsqu'ils prennent des décisions concernant l'embauche, la permanence et la promotion. Comme l'anglais est la langue internationale des publications académiques, les francophones se trouvent dans une situation difficile au sein d'une profession dans laquelle la bibliométrie détermine les perspectives professionnelles. C'est un biais systémique qui désavantage la recherche en français et qui nuit à la publication d'article scientifique en français.

L'ACPPU fait écho à un certain nombre de recommandations faites au gouvernement fédéral dans le rapport de l'ACFAS concernant les défis liés à la recherche, dont :

- La nécessité d'investir dans les communications savantes en français, notamment le libre accès et les ressources pédagogiques libres en français.
- La nécessité d'améliorer les politiques et les pratiques des trois conseils afin d'assurer l'évaluation équitable et la valorisation de la recherche en français.
- L'appui financier au service d'aide à la recherche en français (SARF) pour favoriser la collaboration francophone en recherche et en enseignement supérieur au Canada.

Inciter les francophones en situation minoritaire à étudier dans leur langue

En raison des cours et des programmes limités dans certains domaines d'étude, les étudiants francophones en situation minoritaire sont souvent obligés de faire leurs études postsecondaires en anglais. Le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes a déjà entendu le témoignage clair d'un certain nombre de témoins selon lesquels le manque de possibilités de scolarité postsecondaire en français désinvenait les étudiants des niveaux M-12 à étudier en français et sapait le continuum éducatif francophone⁹.

La question a d'ailleurs été posée dans le rapport de l'Ontario de 2012 sur l'état de l'éducation postsecondaire en langue française dans le Centre Sud-Ouest de l'Ontario : « Quelle est l'incidence de l'offre quasi inexistante de programmes postsecondaires en langue française? La réponse est simple : pas d'avenir sans accès. En d'autres mots, pour la communauté francophone, il s'agit d'une mort lente. Et pour l'ensemble de la société, il s'agit d'une triste occasion manquée¹⁰. »

L'accès aux établissements postsecondaires francophones et bilingues est essentiel pour faire en sorte que les étudiants dont la langue est minoritaire puissent faire l'intégralité de leurs études en français. Cet accès est aussi crucial pour l'ensemble de la communauté des francophones en situation minoritaire afin de veiller à la présence de fournisseurs de services francophones dans des secteurs clés comme l'éducation, les soins de santé et le service civil. Il serait bon que le groupe d'experts pense aux besoins en possibilités d'études en français en amont pour assurer la stabilité de la main-d'œuvre francophone.

Le gouvernement fédéral offre déjà des bourses spéciales aux étudiants anglophones qui étudient en français. Des bourses pourraient être offertes spécifiquement aux francophones qui choisissent de poursuivre leurs études en français, notamment aux cycles supérieurs. On pourrait ainsi favoriser la suppression du cercle vicieux induit par le faible nombre d'inscriptions qui entraîne une diminution de l'offre de cours, qui provoque à son tour une réduction encore plus marquée des inscriptions. Ceci aurait ainsi un impact positif sur les capacités de recherche en français des établissements et, par conséquent, sur les publications qui en découleraient.

Améliorer la collecte des données

Lors du recensement et d'autres enquêtes, Statistique Canada pourrait faire un meilleur suivi des personnes dont le français est la langue première au travail, ou qui étudient en français. Il serait aussi utile de faire le suivi des programmes académiques auxquels ces étudiants s'inscrivent.

Grâce à l'Enquête nationale auprès des diplômés de Statistique Canada¹¹, nous savons déjà qu'une proportion importante d'étudiants francophone en dehors du Québec fréquentent des établissements postsecondaires anglophones, soit 47 % au premier cycle et 65 % aux cycles supérieurs. Ces données, qui datent déjà de 2015, sont alarmantes. Elles signifient que la majorité des francophones hors Québec choisissent l'anglais pour leurs études postsecondaires, soit pour des raisons de proximité, de choix de programmes offerts ou de réputation.

L'amélioration de la collecte et de la diffusion des données est nécessaire. Nul doute que le portrait postpandémique ne s'est pas amélioré. Le gouvernement doit faire un suivi plus serré sur les tendances de l'enseignement postsecondaire en français au Canada.

Conclusion

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université est heureuse de présenter ce mémoire au Comité permanent de la science et de la recherche. Nous avons souligné le rôle crucial du financement public pour l'éducation postsecondaire, surtout dans les contextes où les francophones sont en situation minoritaire. De plus, nous avons proposé des idées sur la façon dont le gouvernement fédéral peut aider les étudiants et les chercheurs francophones. Nous pensons que ce sont tous des éléments essentiels pour sauvegarder notre système d'éducation postsecondaire et aider à éviter une situation aussi catastrophique que celle qui s'est produite à l'Université Laurentienne. Les francophones de partout au Canada ont droit à l'égalité réelle en ce qui a trait à l'éducation. Ils doivent pouvoir avoir accès à un niveau d'éducation équivalent à celui de la majorité linguistique. L'enseignement postsecondaire, la recherche et la publication scientifique en français doivent donc bénéficier de l'aide appropriée afin d'assurer la vitalité et l'épanouissement de la francophonie du Canada.

Notes

¹ Comité des francophones de l'ACPPU. Rapport au Conseil sur la III^e Conférence des francophones de l'ACPPU, p. 4, mars 2018.

² ACFAS, Portrait et défis de la recherche en français en contexte minoritaire au Canada, juin 2021.

³ Énoncé de principes, Conseil de l'ACPPU, Reconnaissance de la charge de travail accrue des francophones en contexte minoritaire, novembre 2012.

⁴ Énoncé de principes, Conseil de l'ACPPU, Reconnaissance de la valeur de la diffusion de la recherche en français, novembre 2013.

⁵ Comité des francophones de l'ACPPU. Rapport au Conseil sur la III^e Conférence des francophones de l'ACPPU, p. 3, mars 2018.

⁶ Commissariat aux langues officielles. Le rôle des organismes fédéraux de financement de la recherche du Canada dans la promotion des langues officielles. Janvier 2008.

⁷ Comité des francophones de l'ACPPU. Rapport au Conseil sur la III^e Conférence des francophones de l'ACPPU, p. 3, mars 2018.

⁸ « La langue dominante de la science » Bulletin (65 : 2) ACPPU 2018.

⁹ Rapport du Comité permanent des langues officielles, 42,1, Le respect des droits linguistiques en Ontario : un enjeu qui concerne tous les Canadiens et Canadiennes p. 15., juin 2019.

¹⁰ Commissariat aux services en français de l'Ontario, « Rapport d'enquête - l'état de l'éducation postsecondaire en langue française dans le Centre-Sud-Ouest de l'Ontario : pas d'avenir sans accès » p. 2., juin 2012

¹¹ Statistique Canada, « Enquête nationale auprès des diplômés », novembre 2020